Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20261105-2026_07_17-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LANESTER DU JEUDI 05 NOVEMBRE 2026

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de LORIENT

COMMUNE DE LANESTER

Objet de la délibération
DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE DEUX EMPRISES DE VOIRIE – RUE JEAN-PAUL SARTRE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du jeudi 05 novembre 2026

Nbre d'élus en exercice : 35

Nbre d'élus présents : 31

Présidence de Monsieur Gilles CARRERIC, Maire

Présents :
M. JESTIN, Mme DUMONT, M. KIEN, Mme LE MOËL RAFLIK, M. JUMEAU, Mme KERARON, Mme LE HENO, M. LE GUENNEC, Mme PEYRE, Mme LE BOËDEC, Mme LE GAL, Mme AMEUR DIAB, M. LE HEN, Mme LANCELOT, M. LE NY, M. COQUELIN, M. MARTINEAU-MARCENY, Mme PLESTAN, Mme LE HUEC, Mme LOPEZ-LE GOFF, M. GONTIER, Mme DUIC, M. BERTHET, M. GARNIER, M. CABON, M. HEMON, M. FUCHS, M. HENAFF, Mme LE COZ, Mme COHO

Absents excusés :
M. FOSSÉ donne pouvoir à M. LE MAIRE
Mme BUSSENEAU donne pouvoir à Mme LOPEZ-LE GOFF
Mme SORET-CELLE donne pouvoir à Mme KERARON
M. DELLA donne pouvoir à Mme DUIC

M. JUMEAU est élu secrétaire de séance pour la présente session.

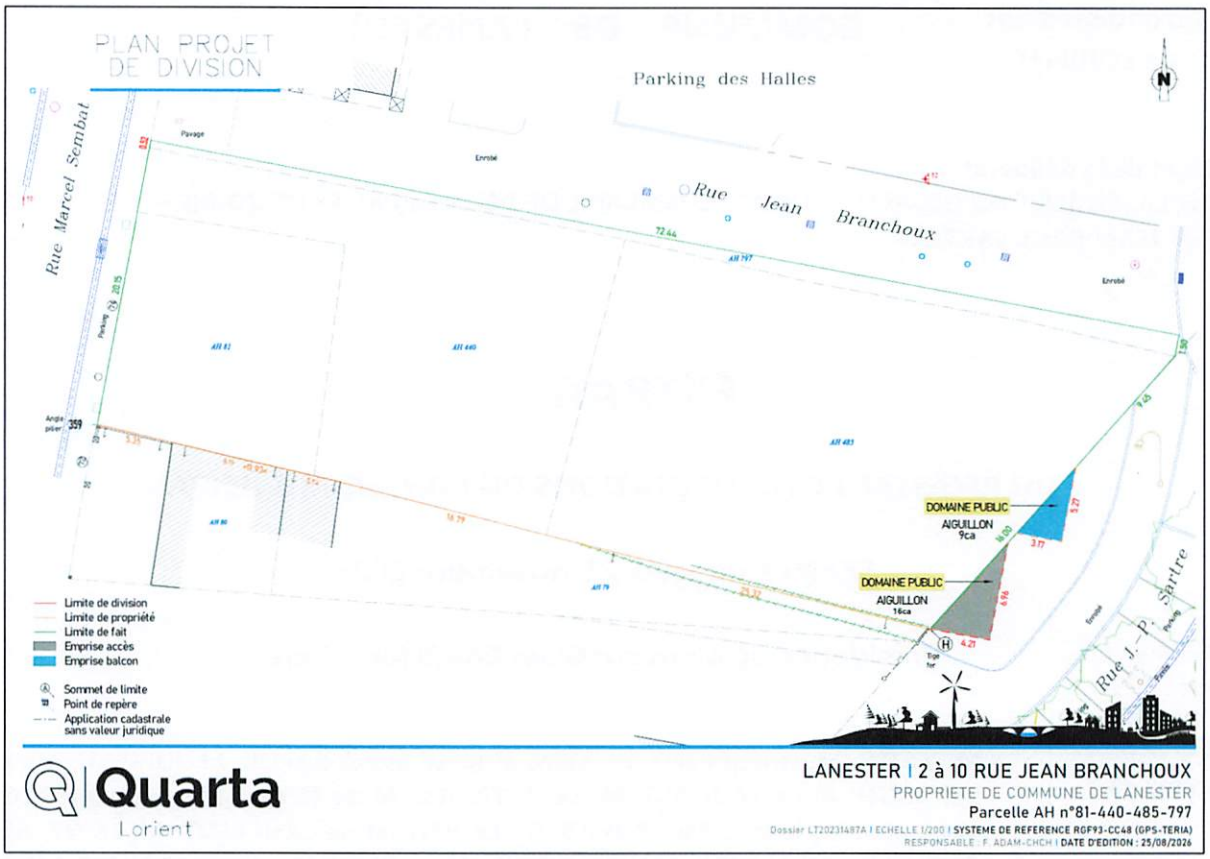
Rapport de Mme KERARON

Aiguillon Construction, constructeur et gestionnaire de logements sociaux, développe un projet immobilier avec la construction d'un immeuble collectif comportant 30 logements et 1 local commercial, sur une assiette foncière située entre les rues Marcel Sembat, Jean Branchoux et Jean-Paul Sartre.

Pour la réalisation de ce projet, le Conseil municipal de Lanester a décidé la cession des parcelles cadastrées AH 0081 et AH 0440, le 15 décembre 2022, ainsi que la cession de la parcelle cadastrée AH 0797, le 22 février 2024. La cession de l'ensemble de ces parcelles a été régularisée par acte notarié le 25 novembre 2025.

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20261105-2026_07_17-DE

Aiguillon Construction sollicite à nouveau la Ville de Lanester en vue de se porter acquéreur des emprises concernées par le surplomb de balcons et de la rampe d'accès au parking en rez-de-chaussée du bâtiment. Un plan projet de division dressé par le cabinet de géomètre-expert mentionne deux emprises distinctes, issues du domaine public, rue Jean-Paul Sartre, d'une superficie d'environ 16 m² et 9 m².



Les emprises susvisées concernent deux espaces enherbés le long de la rue Jean-Paul Sartre : leur cession ne remettrait pas en cause la circulation piétonne ou les stationnements actuels. Afin de pouvoir procéder à la vente, il convient, au préalable, de constater la désaffectation de ces deux emprises et de prononcer leur déclassement du domaine public communal.

Vu le code Général des collectivités territoriales et ses articles L2241-1 et L2122-21,

Vu l'avis favorable de la Commission Cadre de vie - Urbanisme - Transitions du 19 octobre 2026,

Vu le procès-verbal établi le 20 octobre 2026 par la Police Municipale et constatant la désaffectation des emprises (voir PV n°117/2026 en annexe),

Considérant la volonté municipale de céder ces emprises en vue d'aboutir à la réalisation de ce projet immobilier de 30 logements,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Article 1 : CONSTATE la désaffectation des deux emprises d'environ 16 m² et 9 m², issues de la rue Jean-Paul Sartre, conformément au plan joint.

Article 2 : PRONONCE le déclassement du domaine public communal des deux emprises d'environ 16 m² et 9 m², issues de la rue Jean-Paul Sartre, conformément au plan joint.

CONSEIL MUNICIPAL DE LANESTER DU JEUDI 05 NOVEMBRE 2026

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20261105-2026_07_17-DE

Le Maire de LANESTER, Gilles CARRERIC
Atteste sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de la présente délibération du Conseil Municipal

MAIRIE DE LANESTER
56 (MORBIHAN)

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Gilles CARRERIC

MAIRIE DE LANESTER
56 (MORBIHAN)